



Autorisation de travail/Etudiant

Par **MyNgon**, le **01/08/2012** à **16:06**

Bonjour,

Je m'appelle Quentin, et j'ai une question qui concerne ma petite amie.

Elle est vietnamienne, et nous nous sommes rencontré pendant que je voyageais dans son pays.

Elle a un Bac+3 en Français Langue Etrangère, elle est actuellement professeur de français à l'université de Can Tho, et le gouvernement vietnamien a décidé qu'à partir de 2014 tout les professeurs devront posséder un Master pour continuer à enseigner.

Elle devait venir cette année en France pour son Master grâce à une bourse de son gouvernement, ils en donnaient depuis quelques années, mais cette année ils ont décidés d'en donner seulement pour les études indispensable au pays (scientifiques, technologique, etc) et le français n'en fait pas parti...

Comme ce sera difficile pour elle de trouver une bourse maintenant, elle a eu l'idée de venir travailler un temps ici pour financer ses études...

Ma question :

- Comment s'organiser pour qu'elle puisse venir ici travailler ?
- Doit-elle prendre un visa vacances et demander une autorisation de travail ensuite ?
- Si je lui trouve une entreprise qui peut lui faire une promesse d'embauche avant de venir ici, peut-elle obtenir une autorisation de travail avec l'ambassade française au Viêt Nam ?
- Quel document va-t-elle obtenir pour avoir le droit de travailler ?
- Est-il possible de changer cette autorisation de travail en carte de séjour étudiante quand elle commencera ses études ?

Et enfin, si personne ne peut me répondre à toutes ces questions, est-ce que quelqu'un pourrait me dire où me renseigner ?

D'avance merci !